Catalogue de formation

2025

Vos interlocuteurs :

Formation
Mickaël GUERIN, Responsable de formation
Tél. 06 12 70 97 32
Courriel : formation@fnasat.asso.fr

Suivi administratif et financier
Chantal BONNEVALLE
Tél. 01 40 35 00 04
Courriel : info@fnasat.asso.fr

Référente Handicap
Frédérique QUIRINO CHAVES
Tél : 01 40 35 00 04
Courriel : santé@fnasat.asso.fr

Crédit : Kkrist MIRROR

SOMMAIRE

SOMMAIRE 03

EDITO 04

NOTRE APPROCHE 05

CALENDRIER 2025 06

MIEUX CONNAITRE LES PUBLICS ET REALITES EN PRESENCE

F01 Connaissance des tsiganes et gens du voyage 08

GENS DU VOYAGE : POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCUEIL ET D'HABITAT 11

F02 Accueil, médiation et gestion des conflits 13

GENS DU VOYAGE : ACCES AUX DROITS ET POLITIQUES SOCIALES

F04 Scolarisation des enfants du voyage 14

F05 La santé : constats et possibilités à agir 16

F06 RSA et gens du voyage 18

F07 Gens du voyage, Prévention et Protection de l'Enfance : Comprendre les enjeux et adapter les pratiques 20

INFORMATIONS PRATIQUES - TARIFS 22

DES FORMATIONS AU PLUS PRES DE VOS BESOINS 24

NOS REFERENCES 25

BULLETIN D'INSCRIPTION 27

ÉDITO

LA FORMATION EN SOUTIEN AUX INITIATIVES TERRITORIALES

La prise en compte par l'action publique des populations gens du voyage et plus largement tsiganes reste difficile, insuffisante au regard des besoins et sujette à de fortes tensions et incompréhensions sur les territoires. Pour autant, elle se renforce progressivement à la faveur des évolutions législatives, de la réorganisation des territoires et des compétences afférentes mais aussi des volontés locales.

Au-delà d'organiser l'accueil des familles itinérantes et des groupes familiaux ou cultuels, il s'agit également de répondre à des besoins d'ancrage territorial et de prendre en compte la résidence mobile dans les dispositifs d'urbanisme, de logement et d'habitat. Il s'agit encore de renforcer l'inclusion sociale et l'accompagnement des familles sur des questions telles que l'accès aux droits, la scolarisation, l'insertion professionnelle, la santé, etc.

L'enjeu est donc désormais de repenser la place des familles du voyage dans les politiques publiques territoriales, ces populations restant trop souvent encore ignorées des dispositifs publics et trop rarement considérées comme habitants à part entière des territoires. La récente crise sanitaire Covid-19 aura malheureusement confirmé ce constat.

C'est au regard de cette perspective et de ces enjeux que nous développons depuis plusieurs années une offre de formation en direction des acteurs des territoires désireux de renforcer leur expertise sur ces situations et questions toujours complexes.

Notre offre s'articule autour de trois principaux enjeux et objectifs :

- Renforcer la connaissance des publics et interroger les réalités en présence ;
- Renforcer les pratiques et initiatives en matière d'accueil et d'habitat ;
- Renforcer l'accès aux droits et les politiques sociales mobilisées en direction des publics.

L'ambition à l'origine de notre proposition est d'accompagner, les acteurs des territoires vers une meilleure prise en compte des publics gens du voyage et tsiganes. Notre objectif est de renforcer les compétences, individuelles et collectives, et d'appuyer l'évolution des pratiques d'intervention et d'accompagnement de ces publics.

Si les populations gens du voyage constituent le cœur de notre offre de formation, certaines de nos propositions peuvent être mobilisées au-delà et concerner d'autres problématiques, catégories de publics et d'acteurs.

Au-delà de l'offre présentée dans ce catalogue, nous vous restons disponibles pour vous accompagner à travers des formations en intra arrêtées au plus près de vos réalités et attentes. N'hésitez pas à nous solliciter en ce sens.

Laurent El Ghozi
Président

NOTRE DÉMARCHE

Mobilisant les sciences humaines et sociales, les dimensions législatives, juridiques et techniques, notre approche articule apports de connaissances, démarche participative, écoute active, témoignages et parole des publics, exploration de cas concrets, questionnement des pratiques d'intervention et évaluation des situations. Elle vous permet de mieux comprendre et d'être en capacité d'interroger les situations que vous rencontrez afin d'agir en conséquence.

LES FORMATEURS

L'expertise de la FNASAT Gens du voyage se fonde sur une connaissance fine de la diversité des publics et des réalités.
En prise directe avec celles-ci, les formateurs animent une démarche mobilisant les sciences humaines et sociales, les dimensions législatives, juridiques et techniques dans un souci permanent de rester au plus près des réalités rencontrées par les participants.
Notre approche articule apports de connaissances, démarche participative, écoute active, témoignages des publics, exploration de cas concrets, questionnement des pratiques d'intervention et évaluation des situations. Elle permet à chacun de mieux comprendre et d'être en capacité d'interroger les situations rencontrées afin d'agir en conséquence.

Une expertise fondée sur une connaissance fine des publics et des réalités

CALENDRIER 2025

Modules		Jrs	2025											
			01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
MIEUX CONNAITRE LES PUBLICS ET REALITES EN PRESENCE														
F01	Connaissance des tsiganes et gens du voyage	2			10 11			12 13				09 10		
GENS DU VOYAGE : POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCUEIL ET D'HABITAT														
F02	Accueil, médiation et gestion des conflits	2			17 18							02 03		
GENS DU VOYAGE : ACCES AUX DROITS ET POLITIQUES SOCIALES														
F04	Scolarisation des enfants du voyage												17 18	
F05	La santé : constats et possibilités à agir	2									22 23			
F06	RSA et gens du voyage	2				10 11								
F07	Gens du voyage, Prévention et Protection de l'Enfance : Comprendre les enjeux et adapter les pratiques	2												08 09

Organisme de formation certifié :

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

MIEUX CONNAITRE LES PUBLICS ET REALITES EN PRESENCE

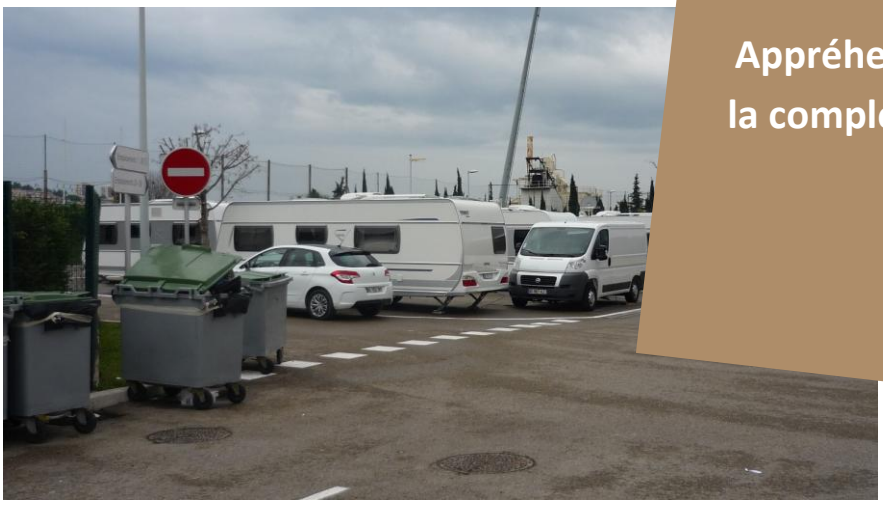

Appréhender la diversité et la complexité des situations

F01 - CONNAISSANCE DES TSIGANES ET GENS DU VOYAGE

OBJECTIFS

À la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Différencier les notions de tsiganes et gens du voyage.
- ✓ Identifier les réalités et les modes de vie des publics ainsi que la diversité des situations rencontrées.
- ✓ Résumer les différentes législations ayant impacté les gens du voyage, en mettant en évidence leurs spécificités et leurs conséquences.
- ✓ Décrire les obligations des collectivités territoriales & repérer les problématiques liées pour l'accueil des gens du voyage.

PROGRAMME

Durée
2 jours

Tsiganes et gens du voyage : de qui parle-t-on ?

- Fondements et différenciation des termes « Tsiganes », « Roms », « Gens du voyage »
- Désignations et catégorisation des populations
- Voyage et sédentarité - Itinérance et fixation territoriale
- Principaux déterminants socioculturels et marqueurs identitaires des populations
- Mode de vie et habitat mobile
- Dynamiques sociales en présence

Gens du voyage ou la construction d'une catégorie administrative

- Traitement administratif des gens du voyage : retour sur 2 siècles de législation spécifique
- Contrôle des populations itinérantes
- Incidences de la loi Égalité et Citoyenneté

Gens du voyage et politiques publiques

- Activités économiques
- Lutte contre l'exclusion, accès aux droits et domiciliation

Accueil et habitat des gens du voyage

- Notions liminaires : itinérance, résidence mobile, mobilité et mode d'habitat
- Règlementation du stationnement des caravanes
- Élaboration progressive d'une politique publique d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Cadre législatif, règlementaire et institutionnel

Questionner les réalités en présence

- Représentations réciproques
- Diversité et hétérogénéité des publics et situations
- Réalités en constante évolution
- Inscription des populations dans la société

PUBLICS

Personnes en charge du dossier gens du voyage
Intervenants sociaux et éducatifs, enseignants, acteurs de la santé
Gestionnaires d'aires d'accueil
Médiateurs territoriaux
Toute personne intéressée à mieux connaître les publics

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire

FORMATEURS

Responsable pôle juridique Fnasat-Gv
Responsable pôle formation Fnasat-Gv

METHODES MOBILISEES

Méthode expositive avec apports théoriques
Méthode active, travail en sous-groupe
Échanges entre participants

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux de la Fnasat-Gv
Les supports seront fournis au stagiaire

HORAIRES :

9h30 -12h30 _ 13h30-17h30

F01 - Connaissance des tsiganes et gens du voyage

MIEUX CONNAITRE LES PUBLICS ET REALITES EN PRESENCE

ACCES A LA FEDERATION ET A LA MEDIATHEQUE MATEO MAXIMOFF

- Venir en métro :
Ligne 7 : station Crimée : sortie Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav)
Ligne 5 : station Ourcq : sortie rue de l'Ourcq

-Venir en bus
Ligne 60 et 71 : Arrêt Flandre
Ligne 54 : Arrêt Crimée
Arrêts accessibles

-Venir en voiture
Via boulevard périphérique
Sortie en direction de N3/Pte de Pantin - Suivre ave Jean Jaurès en direction de la rue de l'Ourcq
Ⓟ- Stationnement payant

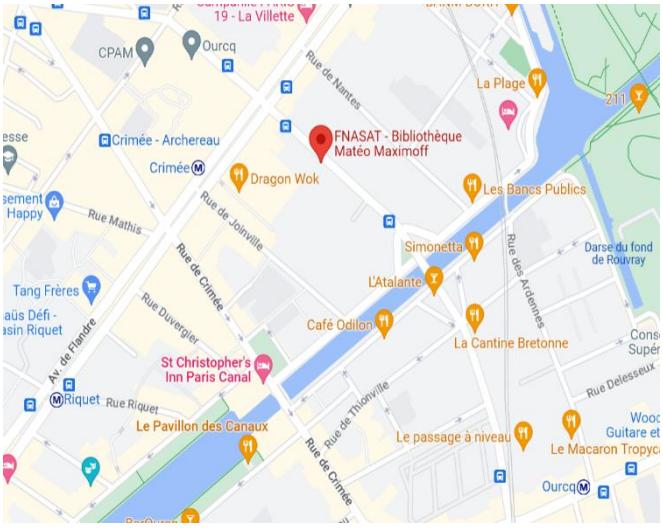

Modalites d'evaluation

Tour de table de positionnement en début de formation.
À l'issue de la formation, les stagiaires seront invités à compléter une évaluation de satisfaction ainsi qu'un questionnaire permettant de mesurer leurs acquis.
Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant.

Accessibilite

Si vous êtes en situation de handicap, vous vous interrogez peut-être sur la possibilité de suivre nos formations. Contactez-nous, nous ferons notre possible pour trouver des solutions adaptées.

Dates

Lundi 10 et mardi 11 mars 2025
Jeudi 12 et vendredi 13 juin 2025
Jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2025

Modalites & delai d'acces

Inscription depuis site internet de la Fnasat
Jusqu'à 10 jours avant la formation

Lieu

FNASAT-Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Métro Crimée L7 ou bus L 54, 60 ou 71

Tarifs

Adhérent Fnasat-Gv : 150 euros/ jour
Non adhérent Fnasat-Gv : 250 euros/jour

Tarifs et bulletin d'inscription
Formation en intra-entreprise : sur devis, nous consulter

Sur 2023, nous avons formés 147 stagiaires*

Sur 2023, l'appréciation globale de nos formations est de 8,3/10**

*Formations professionnelles continues
** Sur 119 évaluations recueillies en formation professionnelle continue (84,4% de retours)
Pour des informations sur nos données, contactez-nous.

GENS DU VOYAGE :
POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCUEIL ET D'HABITAT

Vivre en résidence mobile, un droit d'habiter autrement

F02 - ACCUEIL, MEDIATION ET GESTION DES CONFLITS

OBJECTIFS

À la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Identifier les sources de conflits dans le cadre d'un désaccord
- ✓ Appliquer des pratiques visant à anticiper et gérer les situations conflictuelles.
- ✓ Analyser les processus de conflit pour adapter son comportement.
- ✓ Développer des compétences en médiation pour améliorer les interventions en situation de conflit.

PROGRAMME

Durée 2 jours

Points liminaires

- Cohabitation Gadjé / Voyageurs
- Regards et représentations réciproques
- Relation aux publics accueillis : professionnels et usagers, 2 acteurs aux statuts différents

Le processus de conflit

- Qu'est-ce qu'un conflit ?
- Les différents types de conflits
- Le mécanisme type d'un conflit
- Réagir à et sortir d'un conflit

Gérer un conflit

- Grille d'analyse d'un conflit
- Remédiation et sortie du conflit
- Coresponsabilité des protagonistes quant à l'élaboration d'une sortie de crise
- La stérilité du rapport tort/raison
- Maîtrise de ses émotions et du stress
- Maîtrise des relations interpersonnelles
- Codes sociaux, postures et jeux relationnels
- Décoder l'agressivité et la violence
- Développer l'écoute active

Gérer l'après conflit et prévenir

- Informations partagées sur les situations
- Evaluation des situations conflictuelles
- Évolution des pratiques, outils et procédures
- Accompagnement des agents mis en difficulté
- Clarification des responsabilités et rôles des différents intervenants

Champs des possibles

- Exploration d'exemples concrets proposés par les intervenants et les participants

Possibilité de co-formation avec participation des publics si formation en intra

PUBLICS

Responsables service accueil des gens du voyage
Médiateurs et coordonnateurs territoriaux
Forces de l'ordre (PN, GN, PM)
Agents gestionnaires des aires d'accueil et de grands passages

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire

FORMATEURS

Directeur/coordinateur schéma accueil et itinérance Gv
Chargée de mission médiation et développement sociales Gv

METHODES MOBILISEES

Méthode expositive avec apports théoriques
Méthode active, travail en sous-groupe
Échanges entre participants

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux de la Fnasat-Gv
Les supports seront fournis au stagiaire

HORAIRES :

9h30 -12h30 _ 13h30-17h30

F02 - ACCUEIL, MEDIATION ET GESTION DES CONFLITS

ACCES A LA FEDERATION ET A LA MEDIATHEQUE MATEO MAXIMOFF

- Venir en métro :
Ligne 7 : station Crimée : sortie Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav)
Ligne 5 : station Ourcq : sortie rue de l'Ourcq

-Venir en bus
Ligne 60 et 71 : Arrêt Flandre
Ligne 54 : Arrêt Crimée
Arrêts accessibles

-Venir en voiture
Via boulevard périphérique
Sortie en direction de N3/Pte de Pantin - Suivre ave Jean Jaurès en direction de la rue de l'Ourcq
Ⓟ- Stationnement payant

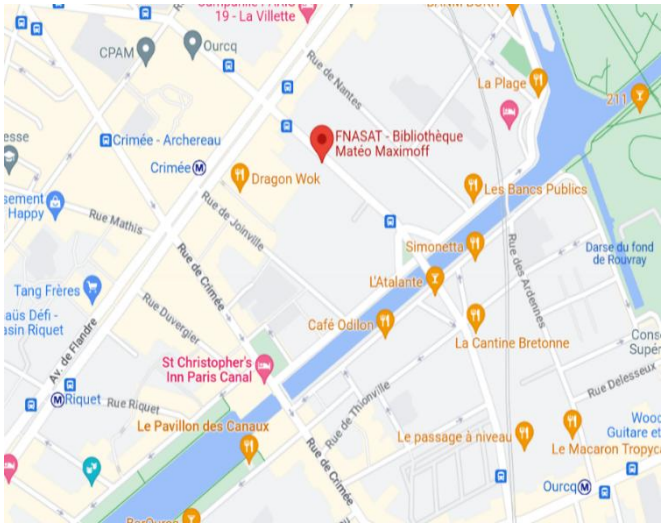

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table de positionnement en début de formation.
À l'issue de la formation, les stagiaires seront invités à compléter une évaluation de satisfaction ainsi qu'un questionnaire permettant de mesurer leurs acquis.
Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant.

ACCESSIBILITE

Si vous êtes en situation de handicap, vous vous interrogez peut-être sur la possibilité de suivre nos formations. Contactez-nous, nous ferons notre possible pour trouver des solutions adaptées.

DATES

Lundi 17 & mardi 18 mars 2025
Jeudi 02 & vendredi 03 octobre 2025

MODALITES & DELAI D'ACCES

Inscription depuis site internet de la Fnasat
Jusqu'à 10 jours avant la formation

LIEU

FNASAT-Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Métro Crimée L7 ou bus L 54, 60 ou 71

TARIFS

Adhérent Fnasat-Gv : 150 euros/ jour
Non adhérent Fnasat-Gv : 250 euros/jour

Tarifs et bulletin d'inscription
Formation en intra-entreprise : sur devis, nous consulter

Sur 2023, nous avons formés 247 stagiaires*

Sur 2023, l'appréciation globale de nos formations est de 8,3/10**

*Formations initiales et formations professionnelles continues
** Sur 119 évaluations recueillies en formation professionnelle continue (84,4% de retours)
Pour des informations sur nos données, contactez-nous.

GENS DU VOYAGE :
ACCES AUX DROITS ET POLITIQUES SOCIALES

Du droit commun
aux droits communs

F04 - SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

OBJECTIFS

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Expliquer les enjeux spécifiques liés à la scolarisation des enfants issus de familles du voyage.
- ✓ Résumer les principales évolutions historiques des politiques éducatives concernant les familles du voyage.
- ✓ Identifier les ressources existantes pour soutenir la réussite scolaire des enfants du voyage.
- ✓ Interpréter les freins et les leviers à une intervention efficace auprès des enfants du voyage

PROGRAMME

Durée
2 jours

Points liminaires

- Se situer dans une démarche historique
- De la non-scolarisation à l'inclusion
- Évolution de la prise en charge scolaire
- Cadre administratif - Textes et réglementations
  Organigramme Éducation nationale
  Mission des Casnav

Sortir des représentations

- Discrimination / inclusion
- Comment apprennent les enfants ?
- Apprentissages familiaux / apprentissages scolaires
- Études de cas

Le partenariat – la coéducation

- Prise en charge en coéducation pour un enfant en inclusion
- Médiation et accompagnement pédagogique
  Réunions partenariales en restant dans le droit commun
- Partages de différents outils qui fonctionnent
- Les plaquettes à destination des différents partenaires

Champs des possibles

- Exploration d'exemples concrets de scolarisation et d'accompagnement des familles proposés par les intervenants et les participants

Possibilité de co-formation avec participation des publics si formation en intra

PUBLICS

Enseignants et personnels de l'Éducation nationale
Intervenants sociaux, éducatifs et de l'animation de la vie sociale
Intervenants accompagnement social

FORMATEURS

Ex directrice d'école accueillant des EFIV
Chargé de mission EFIV - DSDEN

MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode expositive avec apports théoriques
Atelier en sous groupe
Échanges entre participants

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux de la Fnasat-Gv
Les supports seront fournis au stagiaire

HORAIRES :

9h30 -12h30 _ 13h30-17h30

F04 - SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

ACCES A LA FEDERATION ET A LA MEDIATHEQUE MATEO MAXIMOFF

- Venir en métro :
Ligne 7 : station Crimée : sortie Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav)
Ligne 5 : station Ourcq : sortie rue de l'Ourcq

-Venir en bus
Ligne 60 et 71 : Arrêt Flandre
Ligne 54 : Arrêt Crimée
Arrêts accessibles

-Venir en voiture
Via boulevard périphérique
Sortie en direction de N3/Pte de Pantin - Suivre ave Jean Jaurès en direction de la rue de l'Ourcq
Ⓟ- Stationnement payant

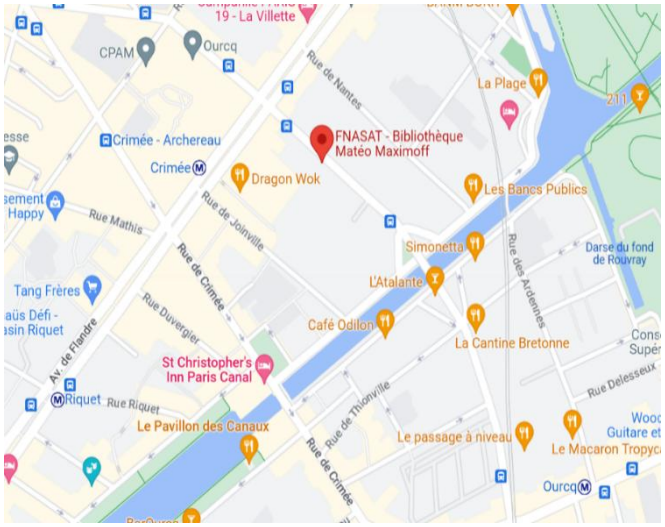

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table de positionnement en début de formation.
À l'issue de la formation, les stagiaires seront invités à compléter une évaluation de satisfaction ainsi qu'un questionnaire permettant de mesurer leurs acquis.
Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant.

ACCESSIBILITE

Si vous êtes en situation de handicap, vous vous interrogez peut-être sur la possibilité de suivre nos formations. Contactez-nous, nous ferons notre possible pour trouver des solutions adaptées.

DATES

Lundi 17 &mardi 18 novembre 2025

MODALITES & DELAI D'ACCES

Inscription depuis site internet de la Fnasat
Jusqu'à 10 jours avant la formation

LIEU

FNASAT-Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Métro Crimée L7 ou bus L 54, 60 ou 71

TARIFS

Adhérent Fnasat-Gv : 150 euros/ jour
Non adhérent Fnasat-Gv : 250 euros/jour

Tarifs et bulletin d'inscription
Formation en intra-entreprise : sur devis, nous consulter

Sur 2023, nous avons formés 147 stagiaires*

Sur 2023, l'appréciation globale de nos formations est de 8,3/10**

*Formations professionnelles continues
** Sur 119 évaluations recueillies en formation professionnelle continue (84,4% de retours)
Pour des informations sur nos données, contactez-nous.

F05 - LA SANTE DES GENS DU VOYAGE : CONSTATS ET POSSIBILITES A AGIR

OBJECTIFS

À la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Identifier les déterminants de la santé et du recours aux services de santé des Gens du voyage
- ✓ Identifier les acteurs, dispositifs et outils de programmation des politiques publiques de santé
- ✓ Relier les déterminants de la santé et les outils de politiques publiques à la problématique des inégalités sociales de santé
- ✓ Décrire les stratégies permettant de favoriser l'équité en santé, en particulier l'accès et le recours aux services de santé des Gens du voyage
- ✓ Décomposer les étapes clés de la méthodologie de projet pour concevoir une intervention en promotion de la santé

PROGRAMME

Durée
2 jours

Points liminaires

- Santé : définition, représentations, déterminants

Tentative d'un état des lieux

- Défaut de diagnostics territoriaux
- Problématiques prépondérantes observées
- Exemple du diagnostic Nouvelle-Aquitaine
- Témoignages

Représentations

- Représentations chez les publics
- Représentations chez les acteurs de santé et associés

Santé et politiques publiques

- Politiques de santé, de prévention, d'accueil et d'habitat : quelles articulations ?
- La (non)prise en compte des publics gens du voyage dans les dispositifs

Déterminants de santé

- Exploration des déterminants de santé chez les gens du voyage
- Santé et conditions d'habitat et de vie
- Santé et travail

Champs des possibles

- Programme national de médiation sanitaire
- Postures, approches et méthodes d'intervention
- Conditions pour une action territorialisée (ingénierie projet, partenariats, accompagnement des acteurs, etc.)
- Effets produits/attendus
- Exploration d'exemples concrets proposés par les intervenants et les participants

Possibilité de co-formation avec participation des publics si formation en intra

PUBLICS

Responsables et personnels services santé et prévention
Acteurs de la santé, de la prévention et de l'éducation
Intervenants sociaux, éducatifs, de la vie sociale
Toute personne intéressée à mieux connaître les publics

Prérequis
Aucun prérequis nécessaire

FORMATEURS

Responsable pôle santé Fnasat-Gv - Coordinatrice du PNMS

MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode expositive avec apports théoriques
Atelier en sous-groupe
Échanges entre participants

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux de la Fnasat-Gv
Les supports seront fournis au stagiaire

HORAIRES :

9h30 -12h30 _ 13h30-17h30

F05 - LA SANTE : CONSTATS ET POSSIBILITES A AGIR

ACCES A LA FEDERATION ET A LA MEDIATHEQUE MATEO MAXIMOFF

- Venir en métro :
Ligne 7 : station Crimée : sortie Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav)
Ligne 5 : station Ourcq : sortie rue de l'Ourcq

-Venir en bus
Ligne 60 et 71 : Arrêt Flandre
Ligne 54 : Arrêt Crimée
Arrêts accessibles

-Venir en voiture
Via boulevard périphérique
Sortie en direction de N3/Pte de Pantin - Suivre ave Jean Jaurès en direction de la rue de l'Ourcq
Ⓟ- Stationnement payant

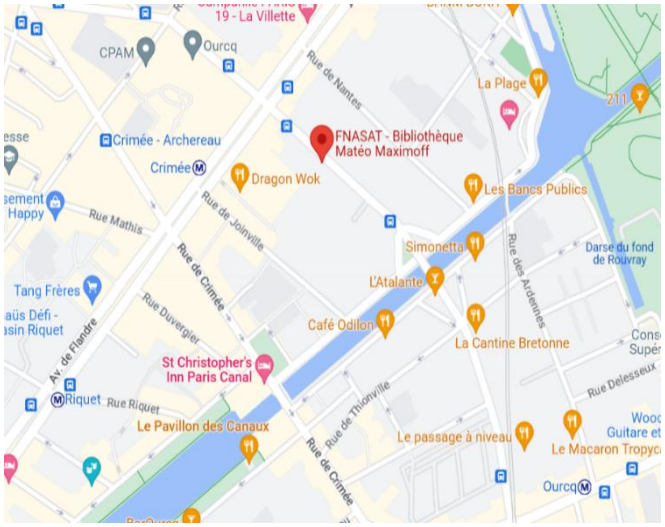

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table de positionnement en début de formation.
À l'issue de la formation, les stagiaires seront invités à compléter une évaluation de satisfaction ainsi qu'un questionnaire permettant de mesurer leurs acquis.
Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant.

ACCESSIBILITE

Si vous êtes en situation de handicap, vous vous interrogez peut-être sur la possibilité de suivre nos formations. Contactez-nous, nous ferons notre possible pour trouver des solutions adaptées.

DATES

Lundi 22 & mardi 23 septembre 2025

MODALITES & DELAI D'ACCES

Inscription depuis site internet de la Fnasat
Jusqu'à 10 jours avant la formation

LIEU

FNASAT-Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Métro Crimée L7 ou bus L 54, 60 ou 71

TARIFS

Adhérent Fnasat-Gv : 150 euros/ jour
Non adhérent Fnasat-Gv : 250 euros/jour

Tarifs et bulletin d'inscription
Formation en intra-entreprise : sur devis, nous consulter

Sur 2023, nous avons formés 147 stagiaires*

Sur 2023, l'appréciation globale de nos formations est de 8,3/10**

*Formations professionnelles continues
** Sur 119 évaluations recueillies en formation professionnelle continue (84,4% de retours)
Pour des informations sur nos données, contactez-nous.

F06 - RSA ET GENS DU VOYAGE

OBJECTIFS

À la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Énumérer les principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle des publics ciblés.
- ✓ Identifier les besoins spécifiques des gens du voyage bénéficiaires du RSA et expliquer comment y répondre de manière adaptée.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action dans le domaine de l'insertion socio professionnelle adapté aux réalités de vie des gens du voyage.
- ✓ Simuler une situation d'accompagnement d'un demandeur d'emploi issu de la communauté des gens du voyage.

PROGRAMME

Durée 2 jours

Points liminaires

- Triptyque famille - voyage - travail
- Travail indépendant et multi-activités
- Vocations des activités

RSA et politiques sociales

- Évolution du dispositif et cadre réglementaire
- Principes et effets attendus du dispositif

RSA et gens du voyage

- Contractualisation et implication des bénéficiaires
- Activité indépendante et RSA
- Les risques et conséquences d'une sortie du dispositif

Accompagnement des bénéficiaires

- Attendus du dispositif et réalités des publics
- Le contrat d'engagement réciproque
- Accompagnement social, professionnel et global
- Droit commun vs accompagnement spécifique
- Partenariats

Champs des possibles

- Exploration d'exemples concrets proposés par les intervenants et les participants

Possibilité de co-formation avec participation des publics si formation en intra

PUBLICS

Responsables institutionnels dispositifs RSA, insertion et emploi
Responsables de service insertion
Intervenants insertion, emploi, accompagnement social
Référents RSA

FORMATRICES

Directrice association Gv
Responsable service insertion association Gv

METHODES MOBILISEES

Méthode expositive avec apports théoriques
Méthode active, travail en sous-groupe
Échanges entre participants

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux de la Fnasat-Gv
Les supports seront fournis au stagiaire

HORAIRES :

9h30 -12h30 _ 13h30-17h30

F06 - RSA ET GENS DU VOYAGE

ACCES A LA FEDERATION ET A LA MEDIATHEQUE MATEO MAXIMOFF

- Venir en métro :
Ligne 7 : station Crimée : sortie Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav)
Ligne 5 : station Ourcq : sortie rue de l'Ourcq

-Venir en bus
Ligne 60 et 71 : Arrêt Flandre
Ligne 54 : Arrêt Crimée
Arrêts accessibles

-Venir en voiture
Via boulevard périphérique
Sortie en direction de N3/Pte de Pantin - Suivre ave Jean Jaurès en direction de la rue de l'Ourcq
Ⓟ- Stationnement payant

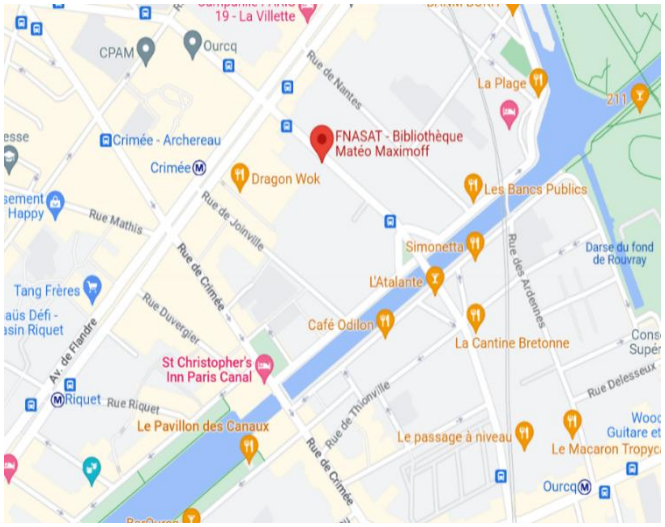

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table de positionnement en début de formation.
À l'issue de la formation, les stagiaires seront invités à compléter une évaluation de satisfaction ainsi qu'un questionnaire permettant de mesurer leurs acquis.
Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant.

ACCESSIBILITE

Si vous êtes en situation de handicap, vous vous interrogez peut-être sur la possibilité de suivre nos formations. Contactez-nous, nous ferons notre possible pour trouver des solutions adaptées.

DATES

Jeudi 10 & vendredi 11 Avril 2025

MODALITES & DELAI D'ACCES

Inscription depuis site internet de la Fnasat
Jusqu'à 10 jours avant la formation

LIEU

FNASAT-Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Métro Crimée L7 ou bus L 54, 60 ou 71

TARIFS

Adhérent Fnasat-Gv : 150 euros/ jour
Non adhérent Fnasat-Gv : 250 euros/jour

Tarifs et bulletin d'inscription
Formation en intra-entreprise : sur devis, nous consulter

Sur 2023, nous avons formés 147 stagiaires*

Sur 2023, l'appréciation globale de nos formations est de 8,3/10**

*Formations professionnelles continues
** Sur 119 évaluations recueillies en formation professionnelle continue (84,4% de retours)
Pour des informations sur nos données, contactez-nous.

F07 - « GENS DU VOYAGE, PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE : COMPRENDRE LES ENJEUX ET ADAPTER LES PRATIQUES »

OBJECTIFS

À la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Recenser et évaluer les situations de vulnérabilité ou de danger
- ✓ Identifier le cadre législatif en matière de prévention et de protection de l'enfance
- ✓ Identifier les différents acteurs, leurs responsabilités, ainsi que les différentes mesures pouvant être activées.
- ✓ Décrire les enjeux socioculturels, familiaux, institutionnels et professionnels, dans les évaluations des situations d'une part et dans la mise en œuvre des mesures, d'autre part .
- ✓ Décrypter les interactions entre valeurs culturelles et exigences légales,
- ✓ Renforcer son positionnement et ses pratiques professionnelles

PROGRAMME

Durée 2 jours

Points liminaires

- Identité(s) et appartenance(s)
- Société majoritaire et minorités
- Intégration et assimilation
- Famille et culture du voyage
- Prise en charge des personnes fragiles(isées)
- Éducation, place de l'enfant
- La question du genre
- Cadre législatif et règlementaire

Enjeux en présence

- Pour les parents, familles, enfants et fratries
- Pour les institutions de la protection de l'enfance
- Mise à l'épreuve des valeurs sous-jacentes aux mesures de prévention et de protection

Possibilités à agir

- Rappel à la loi et au cadre réglementaire
- Difficultés de l'évaluation des situations
- Obstacles à la mise en œuvre des mesures
- Validation des mesures de protection

Interroger les pratiques mobilisées

- Pratiques institutionnelles et professionnelles
- (Ré)intervenir sur les situations de très forte désocialisation, de non-droit et d'absence d'interventions

Champs des possibles

- Exploration d'exemples concrets proposés par les intervenants et les participants

PUBLICS

Responsables services prévention et protection de l'enfance
Intervenants sociaux et éducatifs
Intervenants accompagnement social
Acteurs de la santé, de la prévention et de l'éducation

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire

FORMATEURS

Ex directrice association Gv
Éducateur spécialisé association Gv

MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode expositive avec apports théoriques
Atelier en sous-groupe
Échanges entre participants

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux de la Fnasat-Gv
Les supports seront fournis au stagiaire

HORAIRES :

9h30 -12h30 _ 13h30-17h30

F07 - « Gens du voyage, Prevention et Protection de l'Enfance : Comprendre les enjeux et adapter les pratiques »

ACCES A LA FEDERATION ET A LA MEDIATHEQUE MATEO MAXIMOFF

- Venir en métro :
Ligne 7 Arrêt Crimée : sortie Caisse Nationale Assurance Vieillesse
Ligne 5 Arrêt Ourcq : sortie rue de l'Ourcq

-Venir en bus
Ligne 60 et 71 : Arrêt Flandre
Ligne 54 Arrêt Crimée
Arrêt accessible

-Venir en voiture
Via boulevard périphérique
Sortie en direction de N3/Pte de Pantin - Suivre Av. Jean Jaurès en direction de Rue de l'Ourcq
Ⓟ- Stationnement payant

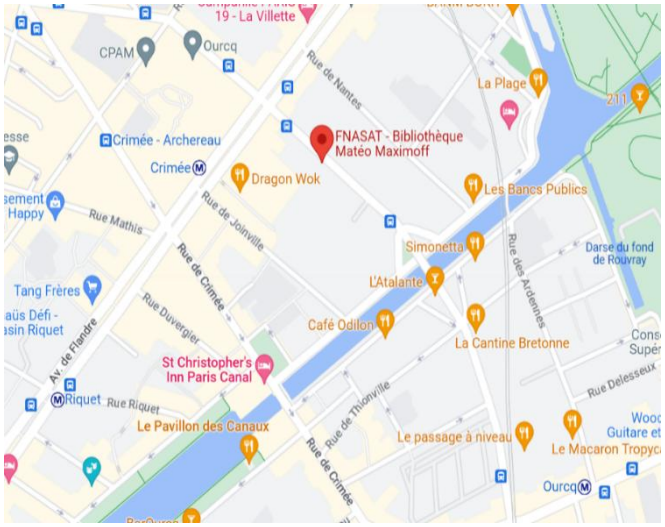

Modalites d'evaluation

Tour de table de positionnement en début de formation.
À l'issue de la formation, les stagiaires seront invités à compléter une évaluation de satisfaction ainsi qu'un questionnaire permettant de mesurer leurs acquis.
Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant.

Accessibilite

Si vous êtes en situation de handicap, vous vous interrogez peut-être sur la possibilité de suivre nos formations. Contactez-nous, nous ferons notre possible pour trouver des solutions adaptées.

Dates

Lundi 08 & mardi 09 décembre 2025

Modalites & delai d'acces

Inscription depuis site internet de la Fnasat
Jusqu'à 10 jours avant la formation

Lieu

FNASAT-Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Métro Crimée L7 ou bus L 54, 60 ou 71

Tarifs

Adhérent Fnasat-Gv : 150 euros/ jour
Non adhérent Fnasat-Gv : 250 euros/jour

Tarifs et bulletin d'inscription
Formation en intra-entreprise : sur devis, nous consulter

Sur 2023, nous avons formés 147 stagiaires*

Sur 2023, l'appréciation globale de nos formations est de 8,3/10**

*Formations professionnelles continues
** Sur 119 évaluations recueillies en formation professionnelle continue (84,4% de retours)
Pour des informations sur nos données, contactez-nous.

Informations pratiques
Formations en intra
Nos références
Bulletin d'inscription

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

- ✓ Toute demande d'inscription doit être formulée au moyen du bulletin d'inscription ci-joint.
- ✓ Les inscriptions restent soumises au nombre de places disponibles et aux conditions générales de vente.
- ✓ Le bulletin d'inscription et les CGV sont disponibles sur notre site www.fnasat.asso.fr

INFOS PRATIQUES

Nombre de participants

Limité à 12 personnes par session.

Convocation

Une convocation vous est adressée au plus tard dans les 5 jours précédant le début de la formation.

Empêchement, annulation

En cas d'annulation de votre part et d'impossibilité de report sur une autre session, un dédit vous sera facturé (CGV).

Convention de formation

Établissement d'une convention de formation professionnelle.

Tarifs

Tarifs adaptés pour étudiants, demandeurs d'emploi, bénévoles, etc. Nous contacter.

Conditions générales de vente

CGV téléchargeables sur notre site www.fnasat.asso.fr

Déplacements, hébergement et restauration

Ces frais restent à la charge des commanditaires ou des participants.

Mesures sanitaires

Nos formations sont organisées dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.
Le non-respect de celles-ci par un participant donnera lieu à son exclusion sans possibilité de remboursement de la formation.

Documentation

Les supports pédagogiques ainsi que les dossiers documentaires remis aux participants relèvent de la propriété intellectuelle. Leur usage et reproduction sont encadrés par la loi du 11 mars 1957 (art. 40-41).

TARIFS [€/JR/PERSONNE]

Adhérents FNASAT-Gv :
1 inscription : 150,00€

Non-adhérent FNASAT-Gv :
1 inscription : 250,00€

CONTACTS

Chantal BONNEVALLE
Secrétaire
01 40 35 00 04
info@fnasat.asso.fr

Mickaël GUERIN
Responsable de formation
06 12 70 97 32
formation@fnasat.asso.fr

HORAIRES

Matinée : 9h30 - 12h30
Après-midi : 13h30 - 17h30

LIEU

FNASAT-Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Métro Crimée L7 ou bus L 54, 60 ou 71

MODALITES & DELAI D'ACCES

Inscription depuis site internet de la Fnasat
Jusqu'à 10 jours avant la formation

S'INSCRIRE

Tarifs et bulletin d'inscription

EN INTRA

Toutes nos formations peuvent être réalisées en intra

- ✓ Au sein de votre structure
- ✓ À l'échelle d'une direction, d'un service, d'un programme
- ✓ À l'échelle de vos réseaux d'appartenance et d'affiliation
- ✓ À l'échelle de votre territoire d'intervention dans une approche multi partenaires

C'EST …

Prendre en compte

- Vos attentes
- Vos réalités
- Votre contexte d'intervention
- Vos contraintes

L'opportunité

- D'interroger les situations en présence sur votre territoire
- D'explorer vos pratiques
- De renforcer vos partenariats
- D'envisager une approche de co-formation permettant d'associer les publics (pour certaines formations seulement)

Renforcer les cohérences d'intervention

- Au sein de votre structure
- Au niveau d'une équipe, d'un service
- À l'échelle de vos réseaux d'appartenance
- À l'échelle de votre territoire d'intervention

Une économie budgétaire

- Un tarif forfaitaire adapté
- Pas de frais de déplacement
- Pas de frais d'hébergement

Des conditions sur mesure

- Vous définissez votre cahier des charges
- Vous nous assurez d'un minimum de 6 participants
- Vous mobilisez un lieu et des locaux adaptés
- Nous vous soumettons une proposition personnalisée
- Nous convenons ensemble du calendrier et des conditions d'organisation
- Nous assurons conjointement la promotion de l'offre
- Nous réalisons la formation à un tarif adapté

PARLONS-EN !

Pôle formation
formation@fnasat.asso.fr

NOS REFERENCES

UNE EXPERTISE

Ces dernières années plus de 350 organisations nous ont confié la formation de leurs agents concernant les questions d'accueil et d'accompagnement des publics gens du voyage et Roms migrants.

Notre activité formation permet ainsi une capitalisation par les acteurs locaux et les territoires de l'expertise du réseau de la FNASAT-Gens du voyage fondée sur une connaissance fine des publics et des situations et une pratique éprouvée d'accompagnement des familles et des acteurs.

RECONNUE

Ils nous ont fait confiance

AAISC 16
Accès Logement Insertion Decazeville
ACEP Cher Tsiganes 18
ADAPGV 86
ADAV 33
ADEPT 93
Agen Agglomération
Agglomération Creilloise
Agglomération d'Épinal
Agglomération du Grand Chalon
AFCGVG 70
AGV 35
AIDAPHI Châteauroux
ALOTRA 13
ALQR 16
AMAV 53
AMIE 55
Amitiés Tsiganes 54
ARSEA 67
ARTAG 69
ASAV 92
Association des Maires d'Isère
AVA Habitat et nomadisme 67
Bourg en Bresse Agglomération
Brest Métropole
CAF de la Haute-Vienne
CAF de la Loire
CCAS Châteauroux
CCAS de Brest
CCAS de Cognac
CCAS de Nevers
CGFPT 40
Centre social Les Alliers 16
Centre social Tsigane UDAF 23
CIAS MACS 40
Communauté de communes Carmaux-Ségala
Communauté de communes du Val de l'Indre
Communauté de communes Opale Sud
Communauté de communes Sud Gironde
Communauté de communes Bièvre Est
Communauté de communes du Pays du Mont Blanc
Communauté Urbaine Caen La Mer
Conseil Départemental de l'Ain
Conseil Départemental de l'Allier
Conseil Départemental de l'Ardèche
Conseil Départemental du Finistère
Conseil Départemental de Haute Marne
Conseil Départemental de la Nièvre
Conseil Départemental du Nord
Conseil Départemental de Haute Vienne
Conseil Départemental de la Savoie
Conseil Départemental du Vaucluse
DDCSPP Indre-et-Loire
DDT Orne
DDTM Calvados
Dinan Agglomération
DISP IDF et Limousin
DRJSCS Centre Val de Loire
Emmaüs Alternatives 93
ENM
ENPJJ PTF Sud et Centre-Est
Eurométropole de Strasbourg
Espoir 31
Grand Dax Agglomération
Grand Chambéry Agglomération
IRTS Normandie
Itinérance 22
Equalis La Rose des Vents 77
La Sasson 73
Le Rocheton 77
Liffré-Cormier Communauté
Loire Forez Agglomération
Lorient Agglomération
Lyon Métropole
Ma Camping 87
Marne et Gondoire Agglomération
Moulins Communauté
Nantes Métropole
Nevers Agglomération
OPAC Oise
Orléans Métropole
Pau Béarn Pyrénées Agglomération
PJJ UEMO 17
Préfecture du Calvados
Préfecture du Loir-et-Cher
Préfecture de Haute Vienne
Saint Brieuc Armor Agglomération
Sauvegarde APMV Isère
Sauvegarde Loire
Service Social à l'Enfance Essonne
Services Régionaux Itinérants 44
Solidarité Pyrénées 66
SOLIHA Calvados
SOLIHA Centre Val de Loire -Tsigane Habitat
SOLIHA Hauts de Seine
SOLIHA Paris
SOLIHA Var
SYMAGEV
Tours Métropole
Ville de Paris
Voyageurs 49

UNE FÉDÉRATION

La FNASAT Gens du voyage ne représente pas les familles tsiganes et du voyage mais travaille à une prise en compte de celles-ci par les politiques publiques au travers du respect de la diversité, des cultures et des modes de vie.

Elle mobilise son expertise en soutien aux membres adhérents et aux acteurs locaux autour des pôles formation, habitat, santé, juridique, l'animation de la médiathèque Matéo Maximoff et la publication de la revue *Etudes tsiganes*.

DES ADHÉRENTS

Associations adhérentes

07 Centre social ASA (Aubenas)
11 AMI (Narbonne)
12 ACCES Logement Insertion (Decazeville)
13 ALOTRA (Marseille)
13 Rencontres tsiganes (Marseille)
16 Centre social Les Alliers (Angoulême)
16 AAGVNC Le Chemin du Hérisson (Terres-de-Haute-Charente)
16 AAISC (Barbezieux Saint Hilaire)
16 ALQR (Cognac)
18 APLEAT-ACEP (Bourges)
21 CLIVE (Bellevue)
22 Itinérance (Saint-Brieuc)
22 Cassiopé (Plumieux)
23 UDAF – Centre social tsigane (Guéret)
24 Centre social Saint Exupéry (Coulounieix-Chamiers)
25 AFCGVG (Beure)
27 ASGVN (Brestot)
31 Espoir (Toulouse)
31 ASET
33 ADAV (Talence, Langon et Libourne)
33 ASET (Blanquefort)
34 Centre APAJ (Montpellier)
37 Tsigane Habitat - Soliha Centre Val de Loire (Tours)
37 OGEC Saint Louis - ASET (Tours)
38 Sauvegarde Isère - APMV (Grenoble, Bourgoin et Péage de Roussillon)
39 AFCGVG (Dôle)
40 AIMG (Mont-de-Marsan)
41 APLEAT-ACEP (Romorantin)
42 ASET (Montbrison)
43 APGV (Vals Près-Le-Puy)
44 ADGVC (Nantes)
44 Le Relais (Bouguenais)
44 SRI (Rezé),
45 ADAGV (Orléans)
50 ASET (Montfarville)
53 AMAV (Saint Berthevin)
54 Amitiés tsiganes (Nancy)
55 AMIE (Belleville-sur-Meuse)
56 Sauvegarde du Morbihan (Lorient)
57 Amitiés tsiganes (Nilvange)
59 Sauvegarde du Nord – DTV (Mons-en-Baroeul)
59 ASET (Villeneuve-d'Ascq)
60 ADARS (Beauvais)
62 Sauvegarde du Nord – DTV **(**Hénin-Beaumont)
63 APGVA (Clermont-Ferrand)
64 AGV (Billère et Bayonne)
65 SAGV (Tarbes)
66 Le Fil à Métisser (Perpignan)
66 Solidarité Pyrénées (Perpignan)
67 AVA Habitat et nomadisme (Souffelweyersheim)
67 Contact et Promotion (Strasbourg)
67 KRE Ensemble (Kaltenhouse)
67 Lupovino (Strasbourg)
68 APPONA (Mulhouse)
69 ARTAG (Villeurbanne)
69 ASET (Lyon)
70 AFCGVG (Vesoul)
70 ASET (Lure)
72 Voyageurs 72 (Le Mans)
73 La SASSON (Saint-Alban-Leysse Albertville)
75 ASER (Paris)
75 Patriia (Paris)
76 RAGV (Sotteville-lès-Rouen)
77 Equalis La Rose des Vents (Meaux)
77 Le Rocheton (La Rochette)
78 AGYV (Guyancourt)
78 Vent d'Ici et d'Ailleurs (Bailly)
79 ADAGV (Chauray)
80 APREMIS (Amiens)
84 ADVSEA (Montfavet)
85 Entraide Gens du Voyage Vendée (La Roche / Yon)
86 ADAPGV (Buxerolles, Poitiers, Châtellerault)
87 Ma Camping (Limoges)
88 FMS-SAAGV (Epinal)
91 ADGVE (Evry)
92 ASAV (Nanterre)
93 ADEPT (Drancy)
93 ASKOLA (Saint-Denis)
93 Emmaüs Alternatives (Montreuil)
93 Rues et Cités (Montreuil)
95 ASET (Saint-Leu-La-Forêt)

UN MOUVEMENT ASSOCIATIF DE PROXIMITE

80 associations
16 membres associés
70 départements
12 régions

Membres associés

03 Moulins Communauté (Moulins)
12 Rodez Agglomération (Rodez)
16 SMAGVC (Gond-Pontouvre)
22 Saint-Brieuc Armor Agglomération (Saint-Brieuc)
29 Brest Métropole & CCAS (Brest)
31 Manéo **S**MAGV (Escalquens)
40 CIAS MACS (Saint-Vincent-de-Tyrosse)
40 Grand Dax Agglomération (Dax)
47 Val de Garonne Agglomération (Marmande)
58 Nevers Agglomération (Nevers)
59 SMGDV - MEL (Lille)
61 CCAS d'Alençon (Alençon)
63 AGSGV 63 (Clermont-Ferrand)
67 Eurom2tropole de Strasbourg
75 LDH (Paris)
76 Communauté d'Agglomération de la Région Diéppoise (Dieppe)
77 Val d'Europe Agglomération (Marne-la-Vallée)
79 CIAS du Thouarsais
89 Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Formation

2025 Bulletin d'inscription

Fnasat Gens du voyage

59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS
Tél. 01 40 35 00 04 - Fax 01 40 35 12 40
www.fnasat.asso.fr - info@fnasat.asso.fr
Déclaration activité : 11 75 51 186 75
SIRET : 482 512 332 00016

Nos tarifs

Tarif (€/jour/personne)	Adhérents	Non-adhérents
1 inscription	150,00	250,00
Demandeurs d'emploi, étudiants, stagiaires, etc.	Nous consulter	

Responsable pédagogique

Mickaël Guérin
Tél. 06 12 70 97 32
Courriel : formation@fnasat.asso.fr

Suivi administratif et financier :

Chantal Bonnevalle
Tél. 01 40 35 00 04 - Fax : 01 40 35 12 40
Courriel : info@fnasat.asso.fr

"Merci de bien vouloir compléter le questionnaire d'entrée ci-joint et de le retourner avec votre bulletin d'inscription, afin que nous puissions traiter votre demande dans les meilleures conditions."

V1_ Màj : 16 12 2024

FNASAT GENS DU VOYAGE

Formation

Bulletin d'inscription

2025

- ✓ Pour recevoir une convention de formation, veuillez l'indiquer ici.
- ✓ Sauf prise en charge directe, toute inscription doit être accompagnée d'un acompte de 75€/participant.
- ✓ Merci de renseigner l'ensemble des rubriques du présent bulletin afin de pouvoir traiter votre inscription.

Quelles sont vos attentes ?

Merci d'inviter les personnes inscrites à nous @dresser leurs attentes quant à la formation via le questionnaire d'entrée joint.

Fnasat Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS

Organisme :

Adresse : CP |__|__|__|__|__| Ville :

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Courriel : [ ] Adhérent Fnasat-Gv [ ] Non-adhérent Fnasat-Gv

Inscrit les personnes suivantes à la formation :

- Module n° - Intitulé :
- Date(s) : Lieu :

	Participant 1	Participant 2	Participant 3
Nom Prénom			
Fonction **Depuis**			
Courriel			
Convention			

Montant total à payer (voir nos tarifs)

Nb participants	Tarif €/jour/pers.	Nb jrs	**Montant total**

[ ] Accord pour tarif spécifique (bénévoles, étudiants, demandeurs d'emploi…)
[ ] Accord tarifaire exceptionnel

Règlement

[ ] Effectué par l'organisme demandeur
- ⇨ Versement d'un **acompte de 75 € / personne** à l'inscription

[ ] Effectué par l'organisme payeur (OPCO) suivant :

- ⇨ OPCO :
- ⇨ Adresse :
- ⇨ CP |__|__|__|__|__| Ville :
- ⇨ N° adhérent :

Nom et qualité du signataire
Lieu, date, signature et cachet

Questionnaire entrée formation

Merci beaucoup de prendre le temps de compléter le questionnaire suivant concernant vos attentes et besoins en formation. Vos commentaires sont précieux pour nous aider à répondre au mieux à vos besoins.

Mickaël GUÉRIN – Responsable de formation

Merci de nous retourner ce document au moins 10 jours avant le début de la formation à : **formation@fnasat.asso.fr]**

Nom Prénom & profession : .....

.....

Intitulé de la formation envisagée .....

Date : .....

Pour quelle(s)s raison(s) souhaitez-vous suivre cette formation ?
2 réponses possibles

- ☐ Formation prévue par votre structure, association
- ☐ Demande personnelle
- ☐ Utile pour renforcer vos connaissances/compétences dans votre poste actuel
- ☐ Utile pour acquérir de nouvelles connaissances/compétences
- ☐ Utile pour votre évolution professionnelle

Avez-vous déjà participé à une formation ayant pour thème les Gens du voyage ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, sur quelle thématique :

Quelles sont vos attentes prioritaires en participant à cette formation ?
2 réponses possibles

- ☐ Approfondir vos connaissances
- ☐ Apprendre de nouveaux contenus
- ☐ Découvrir de nouveaux outils
- ☐ Développer votre réseau professionnel
- ☐ Actualiser vos techniques professionnelles
- ☐ Améliorer votre pratique professionnelle
- ☐ Autre, précisez :

Quels sont les 2 critères les plus importants pour vous **en assistant à cette formation ?**
Sélectionnez uniquement 2 critères.

- ☐ Pouvoir travailler en groupe
- ☐ Echanger avec d'autres personnes et/ou professionnels qui travaillent sur le même thème
- ☐ Avoir un contenu pratique, concret et opérationnel
- ☐ Une personnalisation de la formation
- ☐ Mutualiser vos connaissances

Les objectifs de la formation décrits dans notre programme répondent-ils à vos attentes ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement
- ☐ Non

Quels types d'apports attendez-vous ?
2 réponses possibles

- ☐ Méthodologiques
- ☐ Théoriques
- ☐ Pratiques

Pouvez-vous précisez ?

"Afin de vous offrir les meilleures conditions de formation, merci de nous indiquer si vous avez besoin d'aménagements particuliers (matériel, pédagogique, organisationnel).

- ☐ Si Oui, merci de prendre contact avec notre référent Handicap par téléphone au 01 40 35 00 04 ou par email à sante@fnasat.asso.fr
- ☐ Non

Comment financez-vous cette formation ?

Autres précisions concernant vos attentes vis-à-vis de la formation ?

Nous vous remercions de votre participation.

Conditions Générales de vente

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association Fnasat-Gv (ci-après le « la Fnasat-Gv ») délivre une prestation de formation issue d'offres de la Fnasat-Gv (ci-après la « Formation »), ainsi que toutes les prestations spécifiquement définies pour un client, auprès de professionnels (ci-après le « Client professionnel ») mais également de consommateurs (ci-après le « Client particulier »), (ensemble indifféremment le « Client »), qui entrent dans le cadre de la formation professionnelle prévue par les dispositions du Code du travail. Dans le cadre des présentes CGV, il est admis que le Client professionnel puisse être soit un professionnel personne morale participant individuellement à la Formation, soit un professionnel personne morale inscrivant des tiers pour participer à la Formation délivrée par la Fnasat-Gv et dont les relations commerciales avec la Fnasat-Gv sont contractualisées par le biais d'une « Convention de formation ». Il est également admis que les relations commerciales entre la Fnasat-Gv et le Client particulier participant à une Formation à titre individuel et à ses frais, sont contractualisées par le biais d'un « Contrat de formation ».

Il est entendu que toute personne inscrite à une Formation dispensée par la Fnasat-Gv est considérée dans les présentes CGV comme un « Participant ».

Le Client et la Fnasat-Gv sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur accessible sur le site Internet http://www.fnasat.asso.fr

Toute demande d'inscription et commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Les CGV complètent la Convention de formation ainsi que le Contrat de formation. En cas de contradiction entre les CGV et entre la Convention ou le Contrat de formation, ces derniers prévaudront. Sauf dérogation formelle écrite et expresse de la Fnasat-Gv, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Le fait pour la Fnasat-Gv de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque clause des CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'ensemble des clauses. Si l'une des clauses des CGV se trouvait nulle ou annulée pour quelque raison que ce soit, les autres clauses n'en seront pas affectées et les parties négocieront de bonne foi une nouvelle clause remplaçant celle annulée.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet http://www.fnasat.asso.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces CGV concernent les formations présentielles pouvant être réalisées dans les locaux de la Fnasat-Gv, dans ceux d'un partenaire ou d'un client ou via des plateformes de formation à distance.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées au catalogue et sur le site Internet de la Fnasat-Gv (« Formations Inter »), des formations organisées à la demande du Client professionnel pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de Participants (« Prestation de Conseil et Formation en Intra entreprises »). Il est entendu que le terme « Formation » seul concerne chacun des types d'actions précités.

ARTICLE 2 : MODALITE D'INSCRIPTION

2.1 - Formations Inter

L'offre de formation générique de la Fnasat-Gv est décrite sur le site internet http://www.fnasat.asso.fr et/ou dans les supports de communication de la Fnasat-Gv. Le nom de la formation, le type de certification, le contenu de la formation et les conditions d'accès y sont précisés (prérequis, validation des acquis, expérience professionnelle).

Les inscriptions peuvent être prises en charge par :

- Le contractant à titre individuel
- Une entreprise, un employeur
- Un organisme gestionnaire de fonds de formation, ou tout autre financeur

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de la signature ou lors de la signature du dossier inscription. Il est soumis aux dispositions des articles L. 6353-3 à L. 6353-9 du Code du Travail.

Dans tous les autres cas, la convention, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, est formée par la réception, par la Fnasat-Gv de la convention de formation signée par le contractant accompagnée si nécessaire d'un bon de commande.

La Fnasat-Gv se réserve le droit de refuser l'inscription d'un candidat qui ne se serait pas acquitté des droits dus au titre d'une session de formation antérieure.

Le contractant est informé qu'il est le seul responsable du choix de son parcours de formation. Il reconnait en acceptant les présentes, qu'il a eu toutes les informations nécessaires lui permettant de choisir en fonction de ses besoins, sa formation, sa modalité pédagogique et sa validation.

2.2 – Prestation de conseil et Formations Intra entreprises

Une proposition commerciale est envoyée au client intégrant le détail de la formation, le planning prévisionnel et les conditions financières.

Le financement peut être pris en charge par :

- Une entreprise, un employeur
- Un organisme gestionnaire de fonds de formation, ou tout autre financeur

La convention, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, est formée par la réception de la convention de formation signée par le contractant (ou l'accord valant convention annexé à la proposition commerciale) accompagnée si nécessaire d'un bon de commande.

ARTICLE 3 : MODALITES DE FORMATION

Le contractant reconnaît être informé du contexte technologique du déroulement de la formation à savoir :

- La Fnasat-Gv propose un certain nombre de lieux de formation sur le territoire régional et sur des territoires transfrontaliers. Chaque centre d'enseignement propose tout au long de l'année des ouvertures de formations à consulter sur le site http://www.fnasat.asso.fr.
- La formation peut être dispensée en présentiel ou en visio-cours. Lors de la commande, le contractant est informé du lieu et des modalités d'enseignement.

La Fnasat-Gv s'engage à mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès à l'espace de visio-cours. Cependant, le contractant est seul responsable de la technologie installée sur son ordinateur ainsi que l'ensemble des logiciels informatiques compatibles. Le contractant reconnaît que nul ne peut garantir la fiabilité du réseau Internet, en cas de problèmes techniques. Le contractant ne peut pas se prévaloir de demander des dommages et intérêts à la Fnasat-Gv pour une interruption de la prestation non inhérente à la Fnasat-Gv. Dans tous les cas la Fnasat-Gv ne peut être tenu responsable de la force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

4.1 - Tarifs

Les prix des Formations ou des prestations de conseils proposées par la Fnasat-Gv sont ceux en vigueur le jour de la commande. Les prix sont disponibles sur le site de la Fnasat-Gv ou sur simple demande. Ils sont indiqués dans tous les documents contractuels en euros. Les prestations de Formations délivrées par la Fnasat-Gv ne sont pas soumises à la TVA. Les prestations de conseils sont soumises à la TVA au taux en vigueur à la date de la commande.

La prestation de Formation comprend la fourniture des supports de Formation destinés à l'usage exclusif et personnel du Participant.

Sauf disposition contraire indiqué sur le site internet de la Fnasat-Gv lors de la demande d'inscription, le prix des Formations Inter n'inclut en aucun cas les frais de déplacement, de restauration et de séjour, engagés par les Participants à la Formation.

Sauf disposition contraire indiqué dans le devis ou la proposition commerciale, le prix des Prestations de conseil et Formations Intra entreprises inclut les frais de restauration, d'hébergement et de transports des formateurs délégués par la Fnasat-Gv.

4.2 - Conditions de règlement

Sauf dispositions contraires indiquées dans la Convention de formation ou le Contrat de formation, les factures émises par la Fnasat-Gv sont payables à réception sans escompte, par chèque, virement, ou prélèvement bancaire par mandat SEPA. En cas de Formation dispensée de manière successive ou fractionnée dans le temps (par exemple sur plusieurs sessions), la Fnasat-Gv pourra émettre des factures intermédiaires.

Sous certaines conditions, un échelonnement du paiement peut être autorisé. Dans tous les cas, l'échelonnement de paiement ne peut pas dépasser la fin de la formation.

4.3 - Incidents de paiement

En cas d'incident de paiement tel que retard de paiement, rejet de prélèvement ou paiement partiel, la Fnasat-Gv se réserve la faculté de suspendre tout ou partie des commandes en cours et/ou de refuser toute nouvelle commande, ainsi que la faculté de remettre en cause les conditions de règlement accordées au Client, sans préjudice des autres voies de recours. La Fnasat-Gv pourra également refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. La Fnasat-Gv sera également libre d'imputer tout paiement du Client sur la facture de son choix.

Dans le cadre des commandes passées par tout Client professionnel, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la Fnasat-Gv, tout incident de paiement donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable à l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, et ce, sans préjudice du droit pour la Fnasat-Gv de réclamer, sur justificatif, une indemnisation complémentaire, à la déchéance du terme de l'ensemble des dettes du Client à l'égard du Fnasat-Gv, même ayant donné lieu à des traites et à l'application de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Les pénalités seront appliquées par jour de retard.

4.4 - En cas de prise en charge des frais de Formation par le Client professionnel ou un organisme financeur

En cas de prise en charge de la Formation par un organisme financeur, il appartient au Client professionnel :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer du suivi de cette demande jusqu'à son aboutissement ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme financeur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme financeur qu'il aura désigné.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à la Fnasat-Gv au plus tard un jour ouvrable avant le début de la Formation, la Fnasat-Gv se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Participant ou de facturer la totalité des frais de Formation au Client professionnel.

Le Client professionnel reconnaît être le débiteur du coût de la Formation y compris dans l'hypothèse où l'organisme financeur, n'assurerait pas tout ou partie de son financement pour quelque motif que ce soit (notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du Participant ou dans le cas de dépenses non imputables).

En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, le reliquat sera directement facturé par la Fnasat-Gv au Client professionnel.

En cas de subrogation de paiement conclue entre le Client professionnel et un organisme financeur, les factures seront transmises par la Fnasat-Gv à l'organisme financeur, qui informe celle-ci des modalités spécifiques de règlement.

En cas de modification de l'accord de financement par l'organisme financeur, le Client professionnel reste redevable du coût de la Formation non financée par ledit organisme.

En cas d'accord différé d'une prise en charge par l'organisme financeur, le Client professionnel sera remboursé de la somme avancée, dès notification à Fnasat-Gv de la prise en charge par l'organisme financeur.

La Fnasat-Gv s'engage également à faire parvenir les certificats de réalisation de la Formation par le Participant à l'organisme financeur.

ARTICLE 5 : MODIFICATION - ANNULATION D'INSCRIPTION

Sauf dispositions particulières stipulées dans le contrat de formation, l'inscription à la formation est effective à la date de signature, par toutes les parties, de ladite convention.

Dans un délai de 14 jours à compter de la signature du contrat (cf. l'article L6353.5 du code du travail), le contractant peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée. La demande de remboursement ne peut porter que sur les frais de formation. Dès le début de la formation, ce délai de rétractation ne peut plus être activé.

5.1 - Cas d'annulation du fait de Fnasat-Gv

La Fnasat-Gv se réserve le droit d'annuler une formation, notamment si le nombre d'inscrits est inférieur au seuil minimum pédagogique et économique ; dans ce cas, le contrat est résilié ; le contractant est informé par écrit et est remboursé des sommes éventuellement versées sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation. En cas de cessation anticipée de la formation, la Fnasat-Gv rembourse au contractant les sommes indûment perçues de ce fait.
La Fnasat-Gv préviendra selon les cas, le contractant, l'employeur, le tiers financeur au plus tard : dans un délai de 10 jours ouvrables pour les formations modules au siège.

5.2 - Cas d'annulation du fait du contractant

En cas d'inexécution totale ou partielle du fait de l'entreprise, une clause de dédommagement sera appliquée selon les modalités suivantes :
Entre 30 et 20 jours avant la date de début de formation : 10 % du montant du coût total de la formation sera exigible,
Entre 20 et 10 jours avant la date de début de la formation : 15 % du montant du coût total de la formation sera exigible,
Entre 10 jours et la date du début de la formation : 20 % du montant du coût global de la formation sera exigible.

Passé ce délai, aucune résiliation et abandon ne seront pris en compte, le montant total de la convention restant dû.

Dans le cas d'une inscription individuelle, l'abandon donne lieu à une facturation au prorata temporis de la durée de formation à condition que le contractant ait informé la Fnasat-Gv par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES A L'EGARD DU CLIENT PROFESSIONNEL

Le Client est seul responsable du choix de la Formation et de son adéquation à son besoin.

La responsabilité de la Fnasat-Gv ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs et matériels subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Fnasat-Gv serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de la Fnasat-Gv ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITE

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de la Fnasat-Gv. Ils ne peuvent être reproduits ou divulgués partiellement ou totalement sans l'accord exprès de la Fnasat-Gv.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports est protégé par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation préalable de Fnasat-Gv sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'interdit de copier, divulguer ou commercialiser toute information, document, donnée ou concept de la Fnasat-Gv.

Sauf indication contraire expresse du Client, la Fnasat-Gv est autorisée à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire.

ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

La Fnasat-Gv ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution de l'une quelconque de ses obligations, notamment d'un retard d'exécution des Formations, en cas de force majeure s'entendant de tout événement tel que, notamment, intempéries, lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, autre catastrophe naturelle, force majeure des sous-traitants ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total pour la Fnasat-Gv. la Fnasat-Gv informera le Client immédiatement en cas de survenance de l'un des événements ci-dessus énumérés. En cas de prolongation de l'évènement ou de ses conséquences pendant plus de deux (2) mois, les commandes en cours pourront être annulées par courrier recommandé avec accusé de réception par la Fnasat-Gv ou par le Client.

ARTICLE 9 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

9.1 - Finalités et base juridique du traitement

Les données personnelles du Client font l'objet d'un traitement informatisé par la Fnasat-Gv, nécessaire à l'exécution de ses missions d'intérêt général, et destiné à permettre l'inscription du Client, la gestion administrative du suivi des formations du Client et à l'organisation des formations. La Fnasat-Gv est également susceptible d'inviter le Client à des évènements, de lui adresser des offres commerciales et lui soumettre des enquêtes. Les données personnelles du Client sont nécessaires à l'exécution par la Fnasat-Gv du contrat avec le Client.

9.2 - Communication à des tiers et transfert hors Union Européenne

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Le personnel administratif et pédagogique de la Fnasat-Gv
- Autres établissements partenaires de la formation.

Aucune autre transmission des données personnelles du Client à des tiers non listés ci-dessus ne sera effectuée par la Fnasat-Gv. Aucun transfert de ces données personnelles hors Union européenne n'est effectué par la Fnasat-Gv.

9.3 - Droits dont dispose le Client

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles, ou du droit de demander une limitation du traitement qui le concerne ou du droit de s'y opposer en écrivant au délégué à la protection des données personnelles désigné à l'article 9.5. Le Client dispose également d'un droit à la portabilité de ses données personnelles. Le Client dispose d'un droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de ses données personnelles par la Fnasat-Gv auprès de la CNIL.
Toute personne dont les données personnelles sont collectées peut définir des directives, générales ou particulières, relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL. Les directives générales ou particulières, peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment.

9.4 - Sécurité et conservation

Les données sont hébergées au sein de la Fnasat-Gv – 59 rue de l'Ourcq – 75019 Paris.

La Fnasat-Gv s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques appropriées permettant de garantir la sécurité et la confidentialité de ses données personnelles. Les données concernant le contractant sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour lui permettre de poursuivre des actions de formations au sein de la Fnasat-Gv et obtenir, le cas échéant, les diplômes, certifications et attestations de réussite en application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie.

9.5 - Délégué à la protection des données personnelles

La Fnasat-Gv a désigné Stéphane Lévêque en qualité de délégué à la protection des données personnelles. Le Client peut exercer les droits dont il dispose, tels que prévus au présent article 9, en s'adressant à : Stéphane Lévêque - 59 rue de l'Ourcq 75 019 Paris ou à info@fnasat.asso.fr

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les CGV, les Devis, les ventes de Formations et les relations entre la Fnasat-Gv et le Client sont soumis au droit français.

En cas de différend ou de contestation relatifs aux CGV, aux Devis, aux propositions commerciales, aux ventes de Formations, et autres prestations de conseils et aux relations entre les Parties, les Parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable. Tout différend ou contestation non réglé amiablement dans un délai de trente (30) jours francs sera soumis à la compétence exclusive des juridictions compétentes de Nantes y compris en cas de référé, d'ordonnance sur requête, de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

ARTICLE 11 – CONTEXTE CRISE SANITAIRE

La Fnasat-Gv ne pourra pas être tenu pour responsable d'un quelconque retard ou de l'inexécution de l'une quelconque de ses obligations en cas d'épidémie telle que le Covid-19 ou tout autre phénomène épidémique de nature similaire et/ou du fait de mesures gouvernementales, légales ou administratives prises dans le cadre d'une telle crise qui affecteraient l'organisation ou la tenue de la Formation et, de manière générale, l'exécution des obligations de la Fnasat-Gv dans le cadre des commandes. Dans un tel cas, si l'exécution de ses obligations sont affectées, la Fnasat-Gv informera le Client et s'engage à l'informer régulièrement de l'évolution de la situation et les Parties conviennent d'échanger de bonne foi sur les suites et éventuels aménagements à apporter aux commandes en cours. Sauf accord des Parties notamment sur des aménagements des obligations de la Fnasat-Gv, celles-ci seront suspendues tant que l'évènement perdurera et sa responsabilité ne pourra être engagée pour quelque cause que ce soit de ce fait, notamment en cas de retard ou d'inexécution de ses obligations.

Organisme de formation certifié :

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION